



## Charte éthique de l'association Swiss Team Trophy

### Préambule

L'association Swiss Team Trophy promeut le sport de saut d'obstacles au niveau de l'élite et de la relève. Elle soutient des manifestations et des initiatives visant à créer un environnement dans lequel la performance sportive, le partenariat avec le cheval et le fair-play occupent une place centrale.

Par des invitations aux principales compétitions de notre pays, nous offrons à nos donatrices et donateurs des plateformes de rencontre et d'échange, et favorisons l'esprit de camaraderie ainsi que la cohésion entre personnes partageant les mêmes valeurs.

La présente Charte éthique constitue le fondement d'un comportement responsable, équitable et transparent de l'ensemble des membres, des membres du comité, des organes et des partenaires de l'association.

### 1. Transparence

Une bonne gouvernance (« Good Governance ») implique d'agir de manière transparente, d'assumer ses responsabilités et de montrer l'exemple.

- **Communication ouverte** : l'association informe de manière claire et compréhensible sur ses objectifs, ses activités et ses résultats.
- **Responsabilité** : tous les membres, et en particulier les membres du comité, agissent dans l'intérêt supérieur de l'association et du sport. Les erreurs sont reconnues et corrigées, les comportements inappropriés sont abordés, et les succès sont partagés collectivement.
- **Accès à l'information** : les informations financières et opérationnelles sont mises à disposition des membres, des donatrices et donateurs ainsi que du public, dans le respect des dispositions légales.
- **Rapport annuel** : l'association publie chaque année un rapport.

### 2. Égalité, respect et inclusion

Nous nous engageons en faveur d'un climat associatif fondé sur l'égalité des chances, le respect mutuel et l'ouverture.

- **Égalité des chances** : tous les membres et donateurs disposent des mêmes possibilités de participation aux activités de l'association. Toute forme de favoritisme ou de discrimination arbitraire est exclue. L'égalité entre les genres est activement encouragée.
- **Respect mutuel** : aucune forme de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation n'est tolérée. Les conflits sont traités de manière constructive et orientée vers des solutions.
- **Communauté inclusive** : la diversité est considérée comme une richesse. Les différentes perspectives sont prises en compte et les offres sont adaptées si nécessaire.
- **Confidentialité** : les informations personnelles des membres, donateurs, partenaires et bénéficiaires sont protégées.

### **3. Fair-play et intégrité sportive**

La réussite sportive repose sur l'entraînement, le respect et une relation partenariale avec le cheval – jamais sur des moyens déloyaux.

- **Respect des règles et honnêteté** : les règles du saut d'obstacles sont respectées, et les officiels ainsi que les concurrents sont traités avec équité et respect.
- **Tolérance zéro envers le dopage et la fraude** : toute forme de manipulation, de dopage ou de maltraitance des chevaux est strictement rejetée. La santé et le bien-être du cheval priment sur le succès sportif.
- **Comportement respectueux** : la camaraderie, le soutien mutuel et le respect de la dignité de toutes les personnes concernées constituent les piliers de notre action.

### **4. Engagement et bénévolat**

- **Engagement volontaire** : l'association repose sur l'engagement bénévole de ses membres.
- **Reconnaissance** : l'engagement bénévole est valorisé et peut faire l'objet d'une reconnaissance appropriée.

### **5. Éthique financière**

- **Gestion rigoureuse** : les ressources financières de l'association sont utilisées de manière responsable et économe.
- **Affectation des fonds** : les moyens financiers sont exclusivement consacrés aux objectifs statutaires de l'association, afin d'éviter tout conflit d'intérêts.
- **Contrôle** : les comptes annuels sont vérifiés par un réviseur.

### **6. Indemnités et rémunérations**

- Les membres exercent en principe leurs activités à titre bénévole.
- Pour des fonctions spécifiques telles que la présidence, la comptabilité ou le secrétariat, l'assemblée générale peut, sur proposition du comité, décider de l'octroi d'une indemnité forfaitaire ou du remboursement de frais.
- Les commissions ou rétrocessions sont interdites.
- Toute infraction à ces règles peut entraîner l'exclusion de l'association et de ses organes.

### **7. Respect des lois**

L'association s'engage à respecter l'ensemble des lois, règlements et dispositions du droit du sport en vigueur.

#### **Disposition finale**

Les membres de l'association Swiss Team Trophy s'engagent à appliquer, respecter et promouvoir ces principes dans toutes leurs actions.

Toutes les personnes impliquées dans la Swiss Team Trophy agissent de manière indépendante et dans l'intérêt de l'organisation. Les conflits d'intérêts potentiels doivent être déclarés ouvertement. Dans de tels cas, les personnes concernées se récusent lors des délibérations et des décisions.

Les partenariats, soutiens financiers et contributions de mécénat ne confèrent aucun droit d'influence sportive, personnelle ou organisationnelle.

Zurich, le 2 septembre 2025